



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 02060

Numéro SIREN : 811 545 300

Nom ou dénomination : 3E

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2016 sous le numéro de dépôt 11974

3 E
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : Chemin de BERNICHON
ZA LATRESNE, 33360 LATRESNE
RCS BORDEAUX 811 545 300

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de Bordeaux

Le **23 JUIN 2016**

sous le N° **11974**

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE ASSOCIEE
UNIQUE DU 14 MAI 2016

Le 14 mai 2016,
A 10 heures,

Madame GRAVIERE Eliette, Mariette, demeurant 3 chemin du Bord de l'eau, 33 360 LATRESNE

Désigné en qualité de Président de la société 3 E, aux termes des statuts de ladite Société établis par acte sous seings privés le 13 mai 2015 à LATRESNE,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Madame NAVARRE Pascale, Christine, Valérie
Née à COMPIEGNE le 27/02/1965
De nationalité Française
Demeurant 1 RUE EMILE MAUREL, Appartement 53, 33 000 BORDEAUX.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame NAVARRE Pascale disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société.

Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame NAVARRE Pascale, Christine, Valérie ainsi nommée accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Madame NAVARRE Pascale, Christine, Valérie percevra une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminés par une décision ultérieure.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président



Le Directeur Général

